

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Solutions Extenway Inc.

Interdit à Solutions Extenway Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires pour la période terminée le 31 octobre 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 21 janvier 2016 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2016-IC-0012

6.5.2 Révocations d'interdiction

Corporation pharmaceutique Nymox

Révoque la décision 2015-FIIC-0278, prononcée le 10 décembre 2015, adressée à Corporation pharmaceutique Nymox, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci a déposé son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2015.

La révocation est prononcée le 22 janvier 2016.

Décision n°: 2016-IC-0014